



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-27

Membres : 11
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le 29 juin, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Grenaille Romain-Bérenger, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 25 juin 2026.

Présents : Grenaille Romain-Bérenger, Ristroph Stéphane, Dufournaud Gaëlle, Goupillou Claire, Pejout Jean-Luc, Valadas Hervé, Grellety-Magne Marie-Christine, Vendrely Romain, Bulmé Cyril, Février Claudine, Vergnoux Nathalie

Excusé :

Madame Goupillou Claire est nommée secrétaire de séance.

Objet : Motion contre le projet de consigne pour recyclage des bouteilles en plastique et sur les canettes

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC, laquelle fixe notamment une réduction de 50 % des bouteilles en plastique à usage unique en 2030 versus 2010 ;

Vu les contestations menées en 2019 et en 2023 par les collectivités et les associations de consommateurs et de protection de l'environnement contre le projet de création d'une consigne pour recyclage des bouteilles en plastique, dont la délibération n°2023-37 du Comité syndical du SYDED du 31 mai 2023, ayant amenées les Gouvernements successifs à renoncer au projet ;

Considérant la volonté du Gouvernement de relancer le projet de mise en oeuvre d'une consigne pour recyclage des bouteilles en plastique, élargie aux canettes en aluminium, pour une opérationnalité au 1er janvier 2029 ;

Considérant l'accord unanime réitéré des associations nationales d'élus, mais également des associations de défense de l'environnement, contre ce projet considéré comme une fausse solution pour la réduction de la consommation de plastique, engendrant une production toujours plus importante de bouteilles jetables, constituant un piège pour les consommateurs et des surcoûts pour les usagers, une menace pour le service public de gestion des déchets compte tenu d'un manque de recettes pour les collectivités, mais plus de bénéfices pour les industriels (cf. dossier de presse du 5 juin 2026 joint aux élus) ;

Considérant que les quatorze propositions formulées en 2023 pour améliorer la collecte des bouteilles en plastique, des canettes et de tous les autres déchets ménagers triables, par ces mêmes associations, représentent une alternative plus adaptée et pertinente ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Exprime sa vive opposition au projet de mise en oeuvre d'une consigne pour recyclage des bouteilles en plastique, élargie aux canettes en aluminium à compter du 1er janvier 2029 ;

Demande au Gouvernement de mener une réelle concertation sur le fond même du projet et d'étudier collectivement les propositions formulées pour trouver une autre alternative, tout en permettant d'atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne et l'Etat ;

Mandate le Maire pour transmettre la présente motion au Syded 87 pour regroupement des motions ;

Autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche institutionnelle, administrative ou contentieuse utile, aux côtés des associations nationales d'élus et d'autres collectivités, afin de préserver les intérêts du service public local de gestion des déchets, des collectivités adhérentes et des habitants de la Haute-Vienne.

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE

SECRETAIRE DE SEANCE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copies conformes.

Au CHATENET en DOGNON, le 29 juin 2026

Le MAIRE, GRENAILLE Romain-Bérenger

